

notaire ne voulant pas payer

Par **noumea**, le **30/11/2010** à **16:11**

Bonjour ,,j'ai trouver votre adresse sur le site chambre des notaires.

J'ai un problème avec un de vos confrère qui qui s'occupe d'une affaires depuis 1988 et donc a se jours ils ne veut pas me verser la somme de mon héritage .

Il ma envoyer un courrier que je devais signer dater et au retour je devais avoir la somme verser sur mon compte le lendemain même ,,promesse qu'il na pas encore tenu ,,car il ma fait le coup a plusieurs reprise ,,mais la le courrier étais pour pour accord de la somme de ??????

Il ma certifier avoir le versement le lendemain donc ,,cela va faire 3 SEMAINES ET TOUJOURS RIEN A SE JOURS .

Je lui écrit des courriers pas de retour de sa part ,je lui écrit des mails pas de retour de sa part ,j'appel son cabinet toujours la même chose il est en rendez vous ,,,voila il fait le mort comme il le fait depuis 1988 ,,je viens a vous pour vous demander se que je peut faire contre se notaire qui se fit de 'l'argent sur mon dos .

Merci pour votre soutiens et vos conseils merci .

Par **Camille**, le **01/12/2010** à **07:33**

Bonjour,

[quote="noumea":z4r3imm1]Bonjour ,,j'ai trouver votre adresse sur le site chambre des notaires.

J'ai un problème avec un de vos confrère[/quote:z4r3imm1]

Sauf qu'ici, ce n'est pas un site de notaires mais seulement un site de futurs notaires (suivant spécialité choisie), puisque c'est un site d'étudiants en droit...

twinkl not found or type unknown

[quote="noumea":z4r3imm1]

qui s'occupe d'une affaires depuis 1988.[/quote:z4r3imm1]

Votre affaire dure depuis près de 13 ans ? Les notaires n'ont pas la réputation, justifiée ou non, de la célérité, mais à ce point, c'est rare. La succession était compliquée ?

[quote="noumea":z4r3imm1]

cela va faire 3 SEMAINES ET TOUJOURS RIEN A SE JOURS .

[/quote:z4r3imm1]

Au bout de 12 ans et même moins, 3 semaines, pour un notaire, n'est pas un délai excessif... D'une façon générale, un notaire n'est qu'un intermédiaire, ce n'est pas lui qui "paye ou ne paye pas" et qui "décide ou pas de le faire". Donc, impossible de vous en dire plus sans connaître le dossier dans le détail.

Toujours en règle générale, vous pouvez

- demander un rendez-vous avec votre notaire pour s'expliquer une bonne fois pour toutes
- consulter un autre notaire pour savoir ce qu'il en pense
- saisir la chambre départementale des notaires pour vous plaindre du comportement de votre notaire
- consulter un avocat spécialisé

[quote="noumea":z4r3imm1]

je devais avoir la somme verser sur mon compte le lendemain même

...

Il ma certifier avoir le versement le lendemain[/quote:z4r3imm1]

Rien qu'à cause des délais "mécaniques" interbancaires, étonnant qu'il vous ait fait ce genre de promesse.